

12 **FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN**

45 Date de publication du fascicule du brevet :  
**06.05.87**

51 Int. Cl.<sup>4</sup> : **F 24 C 15/12, F 24 B 13/00**

21 Numéro de dépôt : **84440030.9**

22 Date de dépôt : **06.07.84**

54 **Couvercle de cuisinières ou appareils de chauffage.**

30 Priorité : **25.08.83 FR 8313939**

43 Date de publication de la demande :  
**22.05.85 Bulletin 85/21**

45 Mention de la délivrance du brevet :  
**06.05.87 Bulletin 87/19**

84 Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE GB IT LI NL SE**

56 Documents cités :  
**FR-A- 813 553**  
**GB-A- 742 940**  
**US-A- 1 340 986**

73 Titulaire : **SOCIETE INDUSTRIELLE DEVILLE-S.A.**  
**76, rue Forest**  
**F-08102 Charleville-Mezieres (Ardennes) (FR)**

72 Inventeur : **Deville, Roland**  
**17 rue du Bevédère**  
**F-08000 Charleville Mézières(Ardennes) (FR)**

74 Mandataire : **Lepage, Jean-Pierre**  
**Cabinet Lepage & Aubertin Innovations et Prestations**  
**23/25, rue Nicolas Leblanc B.P. 1069**  
**F-59011 Lille Cédex 1 (Nord) (FR)**

**EP 0 142 452 B1**

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

L'invention est relative à un appareil de chauffage ou de cuisson, notamment du type à charbon ou à bois, tel que fourneau, poêle ou cuisinière. Elle trouvera son application particulièrement dans le domaine de la construction de tels appareils à usage domestique.

On connaît les fourneaux, poêles ou cuisinières à usage ménager qui sont constitués d'un bâti renfermant un foyer fermé et qui présentent un conduit d'évacuation des fumées. Ce genre d'appareil utilise comme combustible généralement le charbon ou le bois et n'est généralement utilisé que de façon intermittente principalement l'hiver.

On peut distinguer deux types d'appareils de chauffage ou de cuisson, ceux qui présentent le conduit de cheminée débouchant dans la partie arrière de l'appareil et ceux dont le conduit d'évacuation des fumées sort à leur partie supérieure (voir par exemple FR-A-813 553 et US-A-1 340 986).

Lorsque ces appareils sont inutilisés, avantageusement, on les recouvre d'un couvercle ce qui permet de disposer d'un plan de travail particulièrement apprécié dans les cuisines.

La mise en place de ce couvercle ne pose aucune difficulté pour les appareils disposant d'un conduit d'évacuation des fumées débouchant dans la partie arrière puisque la plaque supérieure de ces appareils est entièrement dégagée et par conséquent la pose d'un couvercle avec charnière n'offre aucune difficulté.

Par contre, pour les appareils équipés d'un conduit de cheminée débouchant à la partie supérieure, la mise en place d'un couvercle ne peut être réalisée avec simplicité et jusqu'à présent en général le couvercle se résume en une plaque amovible qui est mise en place sur l'appareil lorsque celui-ci est à l'arrêt.

Le montage et le démontage du couvercle sont gênants car il faut trouver un endroit de rangement pour ce dernier et les usagers se lassent très vite du couvercle et abandonnent très vite son utilisation qui présentait pourtant des avantages.

Il faut souligner qu'il est d'autant plus regrettable que ce soit en des appareils de chauffage ou de cuisson à conduit d'évacuation des fumées par la partie supérieure, qui présentent cet inconvénient car, pour des raisons d'économie de place, c'est justement ce type d'appareils qui est plus pratique étant donné qu'ils peuvent être disposés directement contre un mur.

Un autre inconvénient du couvercle amovible est que le mur contre lequel l'appareil de chauffage ou de cuisson est disposé est soumis directement aux rayonnements et aux courants d'air chauds.

Le but de la présente invention est de présenter un appareil de chauffage ou de cuisson notamment du type à charbon ou à bois tel que fourneau, poêle, cuisinière, présentant un conduit d'évacuation des fumées disposé directe-

ment à la partie supérieure de l'appareil et un couvercle de protection, le dit couvercle étant solidaire de l'appareil et pouvant facilement être rangé pour jouer un rôle de protection vis-à-vis du mur contre lequel l'appareil de chauffage ou de cuisson est placé, en formant un écran, prévenant les dégradations occasionnées généralement par la présence d'une source chaude à proximité d'une cloison et par les projections pendant les cuissons.

Un autre but de la présente invention est de présenter un appareil de chauffage dont le couvercle permettra de réaliser des économies substantielles en matière énergétique. En effet, ce dernier pourra isoler la partie supérieure de l'appareil de chauffage et limiter ainsi les échanges thermiques avec l'extérieur d'où accroissement du rendement.

D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre qui n'est cependant donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

Selon la présente invention, l'appareil de chauffage ou de cuisson notamment du type à charbon ou à bois, tel que fourneau, poêle ou cuisinière, le dit appareil présentant une plaque supérieure au-dessus de laquelle débouche un conduit d'évacuation des fumées, ainsi qu'un couvercle destiné, en outre, à recouvrir et à protéger la dite plaque supérieure, est caractérisé par le fait que, le couvercle est formé de deux parties disposées de part et d'autre du conduit d'évacuation, chacune des parties comportant une articulation autorisant, d'une part, un débattement latéral permettant de les déporter par rapport au conduit, et d'autre part, un débattement angulaire permettant de les placer verticalement par rapport à la plaque supérieure, afin soit de recouvrir complètement la plaque supérieure, soit de disposer les deux parties du couvercle verticalement derrière le conduit pour former une paroi de protection thermique non-discontinue.

L'invention sera mieux comprise si l'on se réfère à la description ci-dessous ainsi qu'aux dessins en annexe qui en font partie intégrante.

La figure 1 illustre le couvercle de la présente invention mis en place sur un appareil de chauffage ou de cuisson.

La figure 2 illustre le couvercle réalisé selon la présente invention, en position relevée.

L'invention est relative à un appareil de chauffage ou de cuisson, notamment du type à charbon ou à bois, tel que fourneau, poêle ou cuisinière.

L'invention concerne plus particulièrement les appareils de chauffage ou de cuisson du type de ceux comprenant un conduit d'évacuation des fumées disposé à leur partie supérieure ainsi qu'un couvercle destiné à la recouvrir.

La figure 1 illustre un appareil 1 de chauffage ou de cuisson, de type courant, formé d'un châssis renfermant un foyer, équipé d'un conduit d'évacuation des fumées 2 disposé à la partie

supérieure de l'appareil.

En outre, l'appareil 1 de chauffage ou de cuisson est recouvert par un couvercle 3 disposé sur la plaque supérieure 4.

Habituellement, les couvercles d'appareils de chauffage ou de cuisson présentent une surface plane qui permet de les utiliser comme plan de travail et sont amovibles, ce qui permet de les retirer lorsque l'appareil de chauffage ou de cuisson est utilisé.

En raison de la présence du conduit d'évacuation des fumées 2, les couvercles présentent sur leur surface une découpe 5 dans laquelle le conduit d'évacuation des fumées 2 vient se loger.

De plus, les couvercles jouent un rôle esthétique qui améliore la présentation en général de l'appareil de chauffage ou de cuisson.

Selon la présente invention, le couvercle 3 de l'appareil de chauffage ou de cuisson 1 est articulé sur la plaque supérieure 4 et peut notamment se dégager latéralement pour s'écarter du conduit d'évacuation.

En effet, la présence du conduit d'évacuation des fumées 2 empêche l'utilisation d'une charnière arrière simple qui permettrait de rabattre le couvercle le long du mur pour dégager la plaque supérieure 4.

Il est par conséquent nécessaire de pouvoir dégager le couvercle 3 latéralement.

Selon le mode de réalisation du couvercle 3 de la présente invention, le dégagement latéral est suivi d'un rabattement vertical.

La figure 2 illustre un mode de réalisation préférentiel du couvercle 3 selon la présente invention.

Le couvercle 3 est scindé en deux parties 6 et 7 disposées de part et d'autre du conduit d'évacuation des fumées 2.

Selon l'invention, chacune des parties 6 et 7 est indépendante et peut être déportée latéralement comme cela est illustré par les flèches 8 sur la figure 2.

Pour dégager la plaque supérieure 4, il suffit, par conséquent, de dégager latéralement une des parties composant le couvercle 3 par exemple en suivant la flèche 9 de la figure 2. Puis, on rabat verticalement la partie du couvercle comme l'indique la flèche 10 de la figure 2.

La plaque supérieure 4 pourra être totalement dégagée en effectuant la même manœuvre avec l'autre partie 7 du couvercle.

Cette conception du repliage du couvercle 3 permet au couvercle 3 d'assurer une protection de la paroi murale contre laquelle l'appareil de chauffage ou de cuisson est adossé.

Pour obtenir une protection intégrale de la paroi arrière à l'appareil de chauffage ou de cuisson, il sera en outre possible de rapprocher les deux parties 6 et 7 une fois que ces dernières sont rabattues contre la paroi arrière afin de supprimer l'intervalle les séparant. Une telle réalisation est possible en adoptant une charnière 11 formée d'un axe 12 comme dans l'exemple choisi à la figure 2, solidaire de la plaque supérieure 4, et de paliers 13 fixés sur la partie 6 du couvercle

3, les paliers 13 étant susceptibles de pivoter autour de l'axe 12 et également de coulisser le long de l'axe. En choisissant un intervalle entre les paliers extrêmes 13 inférieurs à la longueur de l'axe 12, outre la rotation du couvercle 6 autour de l'axe 12, il sera également possible de translater latéralement la partie 6 du couvercle 3.

Il faut noter que le montage symétrique est également envisageable c'est-à-dire en fixant l'axe 12 sur la partie 6 du couvercle alors que les paliers sont solidaires de la plaque supérieure 4.

On peut également noter que dans la pratique, l'utilisation de deux paliers 13 est suffisante.

En outre, selon une conception de réalisation du couvercle 3 de la présente invention, celui-ci sera réalisé dans un matériau isolant thermique. En effet, la mise en place du couvercle sur l'appareil de chauffage 1 lorsque celui-ci est en fonctionnement permettra de réduire les échanges thermiques avec l'extérieur et ainsi d'améliorer le rendement de l'installation. Le dégagement de la plaque supérieure 4 de l'appareil de chauffage permettra notamment le remplissage en combustible de l'appareil.

## Revendications

1. Appareil de chauffage ou de cuisson (1) notamment du type à charbon ou à bois, tel que fourneau, poêle ou cuisinière, le dit appareil (1) présentant une plaque supérieure (4) au-dessus de laquelle débouche un conduit d'évacuation des fumées (2), ainsi qu'un couvercle (3) destiné, en outre, à recouvrir et à protéger la dite plaque supérieure (4), caractérisé par le fait que, le couvercle (3) est formé de deux parties (6, 7) disposées de part et d'autre du conduit d'évacuation (2), chacune des parties (6, 7) comportant une articulation autorisant, d'une part, un débattement latéral (8) permettant de les déporter par rapport au conduit (2), et d'autre part, un débattement angulaire (10) permettant de les placer verticalement par rapport à la plaque supérieure (4), afin soit de recouvrir complètement la plaque supérieure (4), soit de disposer les deux parties (6, 7) du couvercle (3) verticalement derrière le conduit (2) pour former une paroi de protection thermique non discontinue.

2. Appareil de chauffage ou de cuisson selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'articulation du couvercle (3) est réalisée au moyen d'une charnière (11) à débattement latéral et angulaire, disposée latéralement et à l'arrière de chacune des parties (6, 7) formant le couvercle (3).

3. Appareil de chauffage ou de cuisson selon la revendication 2, caractérisé par le fait que la charnière (11) est formée d'un axe (12) solidaire de chacune des parties (6, 7) du couvercle (3), et de paliers (13) fixés sur la plaque supérieure (4), lesdits paliers (13) permettant un pivotement et un coulisement le long de cet axe (12) de chacune des parties (6, 7) du couvercle, l'intervalle entre les paliers extrêmes (13) étant inférieur

à la longueur de l'axe (12).

4. Appareil de chauffage ou de cuisson selon la revendication 2, caractérisé par le fait que la charnière (11) est formée de deux axes (12) solidaires de la plaque supérieure (4), et de paliers (13) fixés sur chacune des parties (6, 7) du couvercle (3), lesdits paliers (13) étant susceptibles de pivoter autour de l'axe (12) et de coulisser le long de cet axe (12), l'intervalle entre les paliers extrêmes étant inférieur à la longueur de l'axe (12).

5. Appareil de chauffage ou de cuisson selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le couvercle (3) est réalisé dans un matériau isolant thermiquement.

### Claims

1. A heating or cooking apparatus (1), particularly feeding with coal or wood, such as a dutch oven, kitchener or cooking-stove, said apparatus (1) having an upper plate (4) above which emerges a fume exhaust-pipe (2), as a lid (3) being moreover intended for covering and protecting said upper plate (4), characterized by the fact that the lid (3) is composed of two parts (6, 7) disposed on both sides of the exhaust-pipe (2), each of the parts (6, 7) comprising an articulation authorizing, on the one hand, a lateral clearance (8) permitting to off-set them in respect of the pipe (2) and, on the other hand, an angular clearance (10) allowing to put them vertically in respect of the upper plate (4), in order whether to completely cover the upper plate (4) or to dispose the two parts (6, 7) of the lid (3) vertically behind the pipe (2) so as to form a non-discontinuous thermal protection wall.

2. A heating or cooking apparatus according to claim 1, characterized by the fact that the articulation of the lid (3) is realized by means of a hinge (11) having a lateral and angular clearance, disposed laterally and to the back of each of the parts (6, 7) whose the lid (3) is composed.

3. A heating or cooking apparatus according to claim 2, characterized by the fact that the hinge (11) comprises an axis (12) integral with each of the parts (6, 7) of the lid (3), and bearings (13) fastened to the upper plate (4), said bearings (13) allowing a pivoting and sliding motion along the axis (12) of each said parts (6, 7) of the lid, the distance between the farthest bearings (13) being smaller than the length of the axis (12).

4. A heating or cooking apparatus according to claim 2, characterized by the fact that the hinge (11) comprises two axes (12) integral with the upper plate (4), and bearings (13) fastened to each of the parts (6, 7) of the lid (3), said bearings (13) being apt to pivot about the axis (12) and to slide along said axis (12), the distance between the farthest bearings being smaller than the length of the axis (12).

5. A heating or cooking apparatus according to claim 1, characterized by the fact that the lid (3) is made up of a thermally insulating material.

### Patentansprüche

1. Heiz- oder Kochapparat (1), insbesondere vom Kohle- oder Holztyp, wie beispielsweise ein Ofen oder ein Herd, wobei der besagte Apparat (1) eine obere Platte (4) aufweist, aus der ein Rauchableitungsrohr (2) herausgeführt ist, und außerdem einen Deckel (3) aufweist, der dazu bestimmt ist, die besagte obere Platte (4) zu bedecken und zu schützen, dadurch gekennzeichnet, daß der Deckel (3) aus zwei Teilen (6, 7) besteht, die zu beiden Seiten des Ableitungsrohrs (2) angeordnet sind, wobei jeder der Teile (6, 7) mit einem Gelenk versehen ist, das einerseits eine seitliche Verschiebung (8) zuläßt, so daß die Teile (6, 7) bezüglich des Rohrs (2) verschoben werden können, und andererseits eine Drehung (10) zuläßt, so daß die Teile (6, 7) vertikal bezüglich der oberen Platte (4) angeordnet werden können, mit dem Ziel, entweder die obere Platte (4) vollständig zu bedecken, oder die zwei Teile (6, 7) des Deckels (3) hinter dem Rohr (2) vertikal anzuordnen, um eine nicht-diskontinuierliche, thermische Schutzwand zu bilden.

2. Heiz- oder Kochapparat gemäß Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Gelenk des Deckels (3) mittels eines Schiebe/Dreh-Scharniers (11) verwirklicht ist, das neben und hinter jedem der Teile (6, 7) angeordnet ist, die den Deckel (3) bilden.

3. Heiz- oder Kochapparat gemäß Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß das Scharnier (11) gebildet wird von einer Achse (12), die mit jedem der Teile (6, 7) des Deckels (3) fest verbunden ist, und von Lagern (13), die auf der oberen Platte (4) befestigt sind, wobei die besagten Lager (13) gestatten, jeden der Teile (6, 7) des Deckels (3) zu schwenken und in Richtung dieser Achse (12) zu verschieben, und der Abstand zwischen den äußersten Lagern kleiner als die Länge der Achse (12) ist.

4. Heiz- oder Kochapparat gemäß Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß das Scharnier (11) gebildet wird von zwei Achsen (12), die mit der oberen Platte (4) fest verbunden sind, und von Lagern (13), die auf jedem der Teile (6, 7) des Deckels (3) befestigt sind, wobei die besagten Lager (13) um die Achse (12) geschwenkt werden können und längs dieser Achse (12) verschoben werden können, und der Abstand zwischen den äußersten Lagern kleiner als die Länge der Achse (12) ist.

5. Heiz- oder Kochapparat gemäß Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Deckel (3) aus einem wärmeisolierenden Material verwirklicht ist.

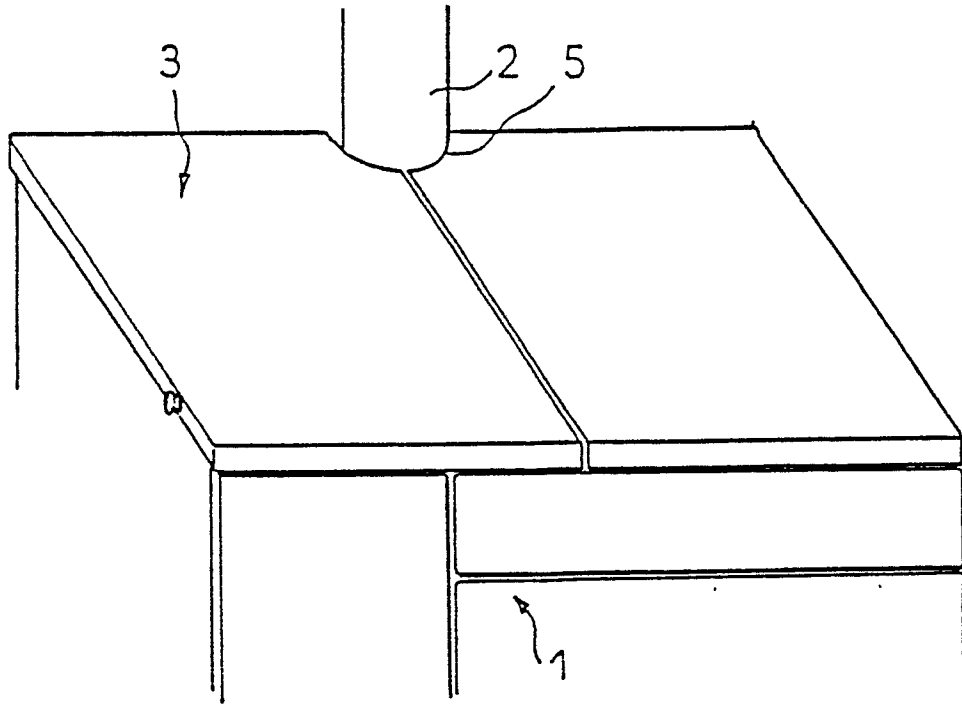


FIG 1

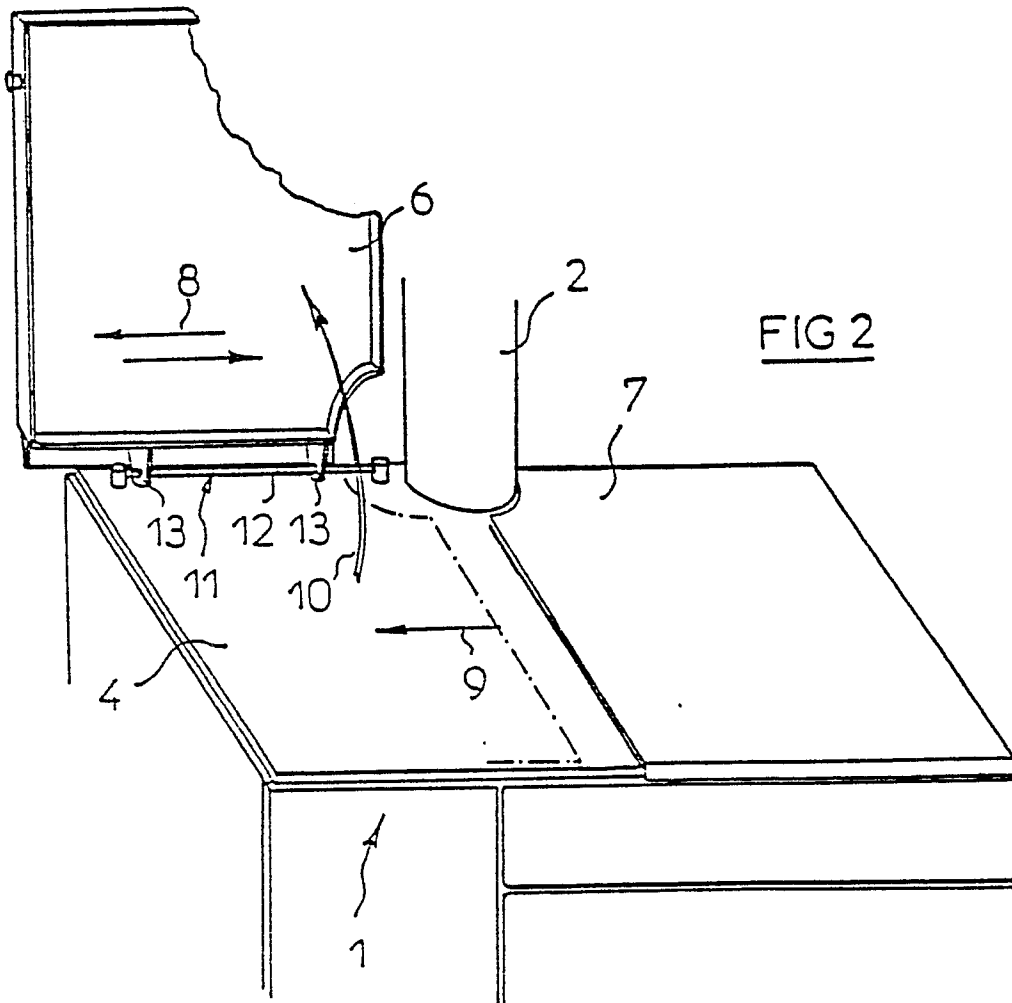


FIG 2